

République Française

Batna, le 27 Décembre 1935

Sous-préfecture
de Batna

N° 807/
Ligues
Adhérents Indigènes

Le Sous-Préfet de Batna

à Monsieur le PREFET de CONSTANTINE

(Cabinet)

En réponse à votre dépêche N° 7470 du 29 Novembre écoulé, j'ai l'honneur de vous faire connaître :

1°/ qu'aucun indigène n'a adhéré dans l'Arrondissement de Batna, au "Front Populaire";

2°/ que 32 Indigènes ont adhéré à l'association des "Croix de Feu". Ils se répartissent ainsi :

A) 2 en Communes Mixtes { I dans la Commune Mixte de l'Aurès
I dans la Commune Mixte de Barika .

B) 30 en communes de Plein Exercice :

I dans la Commune de Lambèse ,

8 dans la Commune de Batna,

21 dans la Commune de Khenchela .

Les Instructions de Monsieur le Gouverneur Général ne sont pas perdues de vue .

LE SOUS- PREFET .

Maurel

CONFIDENTIEL

8819

